

Monsieur Pierre Larcier
19 rue du Général Leclerc
27500 Pont-Audemer
pierre.larcier@orange.fr

A Pont-Audemer,
Le 23 septembre 2022.

Propriété cadastrée à Pont-Audemer **parcelle AZ 189**.

A l'attention de Monsieur Bernard POQUET, commissaire-enquêteur.

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous avons bien noté les modifications apportées aux OAP n°20 relatives au secteur Saint-Georges et nous vous en remercions.

En effet, ces modifications sont intéressantes et remportent notre adhésion tout en considérant des modifications mineures dont nous vous faisons part ci-après :

Nous aurions souhaité que notre propriété puisse faire l'objet d'une opération indépendante, sans que nous devions nous connecter avec les propriétés voisines.

En effet, nous souhaitons éviter toute nuisance potentielle et garantir Paix, Sécurité et Calme dans ce secteur en évitant que la voie nouvelle ne devienne un « raccourci » entre la rue Jean Joly et le Chemin des Hautes Planches.

Ce qui, de surplus, permettrait de garder plus de terrain perméable à l'eau et soulagerait la ville dans la gestion de ce quartier.

C'est pourquoi, nous souhaitons que la **parcelle AZ 189** reste un îlot indépendant Et dans ce cas, serait-il possible de prévoir la possibilité de créer une ou des voies en impasse pour la desserte de notre parcelle via les accès projetés ?

Dans l'attente de votre retour....

Soyez assuré, Monsieur, de mes meilleurs sentiments constructifs.
Bien cordialement,

Monsieur Pierre Larcier



De : pierre.larcier@orange.fr [mailto:pierre.larcier@orange.fr]

Envoyé : vendredi 23 septembre 2022 09:26

À : Modif n°1 du PLUi <modif1plui@ccpavr.fr>

Objet : Larcier/Réponse enquête OAP St Georges N°20

Importance : Haute

Critère de diffusion : Confidentiel

Cher Monsieur,

Merci de bien vouloir trouver ci-joint et ci-dessous notre réponse à l'enquête sur l'OAP n°20 relatives au secteur Saint-Georges. :

Monsieur Pierre Larcier

19 rue du Général Leclerc

27500 Pont-Audemer

pierre.larcier@orange.fr

A Pont-Audemer,

Le 23 septembre 2022.

*Propriété cadastrée à Pont-Audemer **parcelle AZ 189.***

A l'attention de Monsieur Bernard POQUET, commissaire-enquêteur.

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Nous avons bien noté les modifications apportées aux OAP n°20 relatives au secteur Saint-Georges et nous vous en remercions.

En effet, ces modifications sont intéressantes et remportent notre adhésion tout en considérant des modifications mineures dont nous vous faisons part ci-après :

Nous aurions souhaité que notre propriété puisse faire l'objet d'une opération indépendante, sans que nous devions nous connecter avec les propriétés voisines.

En effet, nous souhaitons éviter toute nuisance potentielle et garantir Paix, Sécurité et Calme dans ce secteur en évitant que la voie nouvelle ne devienne un « raccourci » entre la rue Jean Joly et le Chemin des Hautes Planches.

Ce qui, de surplus, permettrait de garder plus de terrain perméable à l'eau et soulagerait la ville dans la gestion de ce quartier.

*C'est pourquoi, nous souhaitons que la **parcelle AZ 189** reste un îlot indépendant*

Et dans ce cas, serait-il possible de prévoir la possibilité de créer une ou des voies en impasse pour la desserte de notre parcelle via les accès projetés ?

Dans l'attente de votre retour....

Soyez assuré, Monsieur, de mes meilleurs sentiments constructifs.

Bien cordialement,

Monsieur Pierre Larcier